

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE : N°0013-06/2025**

*Appel à candidatures pour l'élection des membres du nouveau Bureau Exécutif National, 8<sup>ème</sup> mandature de l'UPMB.*

Dans le cadre de l'organisation, le mardi 05 août 2025, de l'Assemblée générale électorale de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB), le Comité chargé de l'organisation de cette assemblée statutaire, en respect à l'article 7 du nouveau règlement intérieur de l'Union stipulant que : « *Pour les Assemblées Générales, le Bureau Exécutif de l'UPMB met en place un comité d'organisation...* » ; lance un appel à candidatures à l'endroit de tous les membres de l'Union, pour l'élection des 15 postes qui configurent le nouveau Bureau Exécutif National, 8<sup>ème</sup> mandature. Ceci, conformément aux dispositions des articles 24 des nouveaux statuts et 8 du nouveau règlement intérieur de l'UPMB.

En effet, selon les dispositions desdits nouveaux statuts en son article 23, les postes à pourvoir qui composent le Bureau Exécutif National sont :

- 1- Président(e) ;
- 2- 1er Vice-président, chargé des affaires syndicales ;
- 3- 2e Vice-président, chargé des relations avec les Institutions ;
- 4- 3e Vice-président, chargé de la coordination des Bureaux régionaux ;
- 5- Secrétaire Général ;
- 6- Secrétaire Général Adjoint ;
- 7- Trésorier Général
- 8- Trésorier Général Adjoint chargé du patrimoine de l'Union
- 9- Secrétaire à la formation et à la spécialisation ;
- 10- Secrétaire Adjoint à la formation et à la spécialisation ;
- 11- Secrétaire aux relations publiques, chargé des TIC et des innovations dans les médias ;
- 12- Secrétaire à l'organisation ;
- 13- Secrétaire Adjoint à l'organisation ;
- 14- Secrétaire chargé de la solidarité et des affaires sociales ;
- 15- Secrétaire à la culture, aux loisirs et sports.

### **Conditions Générales (articles 24 des nouveaux statuts)**

Nul ne peut postuler au poste de Président de l'Union s'il ne remplit les conditions ci-après :

- 1- Pour le poste de Président (e) :

- Être membre actif de l'UPMB, à jour de ses cotisations ;
- Avoir au moins dix (10) ans de pratique professionnelle ;
- Jouir d'une bonne moralité
- Être disponible
- Avoir été membre du bureau de l'une des structures de l'UPMB à savoir le Bureau Exécutif, les Coordinations Régionales, les Départements Spécialisés ou le Conseil Consultatif.
- Avoir au moins cinq (05) ans de militantisme effectif au sein de l'UPMB

## 2- Pour les autres postes :

- Être membre actif de l'UPMB, à jour de ses cotisations
- Avoir au moins cinq (05) ans de pratique professionnelle
- Jouir d'une bonne moralité
- Être disponible ;
- Avoir au moins deux (02) ans de militantisme effectif au sein de l'UPMB.

## Dossiers de candidature (articles 8 du nouveau règlement intérieur)

En plus des conditions citées à l'article 24 des Statuts de l'Union, les prétendants doivent joindre à leur dossier :

- Une lettre motivant la candidature
- Un programme d'action (pour le Président)

Le dossier de candidature contenu dans une enveloppe fermée et portant la mention « **Assemblée Générale Elective 2025 de l'UPMB : Candidature au poste de (mentionné le titre du poste)** doit être déposé au plus tard le **vendredi 11 juillet 2025 à 17 heures très précises** au Secrétariat de l'UPMB sis au 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Médias « Thomas MEGNASSAN », ou par mail au format PDF à l'adresse: [upmbagelective@gmail.com](mailto:upmbagelective@gmail.com) , téléphone : (229) 01 40 72 87 71/ 01 97 68 20 12/ 01 97 57 96 00

**NB : Seuls les dossiers présélectionnés seront soumis au vote à l'Assemblée Générale électorale le 05 août 2025.**

Fait à Cotonou le 25 juin 2025

Pour le Comité d'organisation  
Le Président



Achille YONLONFOUN